

BUSSAC Info



N°94 - Janv. • Fév. • Mars • Avril 2006

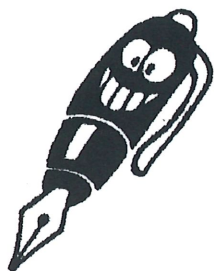


<p align="center"><u>PIZZA FLAMME</u> <i>Pizza au feu de bois</i> <u>A BUSSAC</u> (place des chaumes)</p> <p align="center"><u>JEUDI de 17h à 20h</u></p> <p>Programme à retirer au camion Passez vos commandes au : 06 09 81 78 77</p>	<p align="center"><u>VIVAL</u> Alimentation, tabac, presse, Point chaud, et photos Séverine AUDOUX 05 46 97 46 04</p> <p>Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : 7h30 – 12h30 et 16h – 20h, samedi fermeture à 19h. Dimanche et jours fériés 8h – 12h 30</p>	<p align="center"><u>FROMAGERIE JACQUES</u></p> <p align="center">Marchés Saintes- Saint Jean Jonzac</p> <p align="center">Plateaux sur commande</p> <p align="center">05 46 74 09 57 06 87 83 64 91</p>
<p align="center"><u>INFIRMIERE</u></p> <p align="center">Mme Maryline VIEUILLE</p> <p>44, chemin des Chagnauds 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p align="center">05 46 93 07 74</p>	<p align="center"><u>PLOMBERIE CHAUFFAGE</u> <u>COUVERTURE</u> <u>ZINGUERIE DEPANNAGE</u> Frédéric GELICUS ARTISAN</p> <p align="center">Les Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 74 50 65</p>	<p align="center"><u>SCIERIE</u> <u>BRUNETEAU</u></p> <p align="center">Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure</p> <p align="center">150, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p align="center">Portable 06 63 27 99 22 ou 05 46 93 43 98</p>
<p align="center"><u>BRUNET</u> <u>IMMOBILIER</u></p> <p align="center"><i>Toutes transactions immobilières</i></p> <p align="center">Christian MENAUD agent commercial</p> <p align="center"><i>Tél. 05 46 93 55 25</i> <i>port. 06 72 17 55 68</i></p>	<p align="center"><u>COIFFURE à DOMICILE</u></p> <p align="center">DORIANE</p> <p align="center">06 61 74 89 75</p> <p align="center">Sauf le Mercredi après-midi Et le samedi</p>	<p align="center"><u>FROMAGERIE FINE</u> Sandrine et Régis MOREAU</p> <p align="center">35, chemin des Motillons 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 74 53 38 E.Mail : sandrefrom@aol.com</p>
<p align="center"><u>ARTISAN PLOMBIER</u> <u>CHAUFFAGISTE-</u> <u>ZINGUERIE-COUVERTURE</u></p> <p align="center">Emmanuel PATROUILLAUT 5 chemin des bacheliers 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 98 13 49</p>	<p align="center"><u>PIANO</u> <u>ACCORDEON</u> <u>ORGUE</u></p> <p align="center">Véronique GAUDIN Professeur de musique 9c, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p>	<p align="center"><u>COIFFURE MIXTE</u> Mme PLANET Françoise</p> <p align="center">148, route du Val de Charente 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p align="center"><u>CAFE – BAR</u> MONGET Thierry</p> <p align="center">BUSSAC sur CHARENTE 05 46 93 65 70</p> <p align="center">Fermé le lundi ouverture 8h15 jeux vidéo – Flipper – Baby foot Vente de cartes de pêche</p>	<p align="center"><u>INFIRMIER LIBERAL</u></p> <p align="center">Thierry THIBAUDEAU 1, allée des Chaumes BUSSAC sur CHARENTE</p> <p align="center">05 46 93 44 00</p>	<p align="center"><u>ENTREPRISE DE</u> <u>PEINTURE</u> MARQUISAUD Père et Fils</p> <p align="center">11, chemin de la Grand'Porte 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 92 06 65</p>

GARAGE - STATION SERVICE
DOMINIQUE PEROCHAIN
Réparation mécanique toutes marques
155, route du Val de Charente
Tél / Fax 05 46 74 41 12

PONEY – CLUB « Le fer à cheval »
Cours, stages, promenades..
8 chemin des motillons
Tél : 05 46 93 44 37
Port : 06 09 39 58 65

SOMMAIRE



BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 94
Janvier-Février
Mars- Avril 2006

Responsable de la publication :
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Dourthe, F. Durand,
J-Luc Marchais, L. Meyze,
D. Pubert, S.Bariteau
M.C. Allinand, M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

imprimé à l'imprimerie de l'Etoile

- 2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet
- 3 Editorial

Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 27 février 2006
- 5 Conseil municipal du 27 mars 2006
- 7 Conseil municipal de 13 avril 2006

Informations locales

- 9 Etat civil
 - 10 Vie paroissiale
 - 11 Tri sélectif et infos diverses
 - 13 CDC info
 - 14 Ca s'est passé à Bussac
 - 17 Le point sur les travaux
 - 19 CCAS
 - 22 Nouvelles de l'école
 - 26 Nouvelles de la bibliothèque
- ### Foyer rural
- 27 Mot du Président
 - 28 Activités des sections
 - 32 Revue de presse

En couverture - Eglise Notre Dame de Bussac , les saules de la grand-
'Porte, Port berteau.

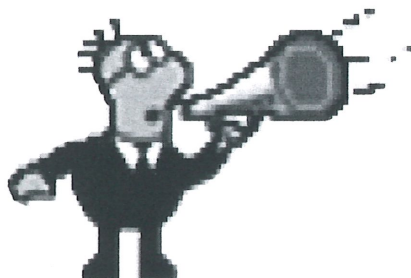
Au dos - Ecole Gustave Courbet, le château, rétable et tableau de l'as-
sompction, bordure de Charente à la grave, les moutons du Paviot., sentier
des trois moulins , fontaine des Guilloteaux, moulin de Rochefollet.

MAIRIE DE BUSSAC sur CHARENTE - 139, route du Val de Charente
17100 Bussac sur Charente - Tél. : 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32
e-mail : mairie@bussac-sur-charente.com

Dates à retenir...

15 mai: concert ADMS 18h30
salle municipale
21 mai à 18h: Spectacle de danse
à la salle municipale par la compagnie
l'ENVOL: "Silence on bulle"
Du 25 au 28 mai: finales départementa-
les de billard salle municipale
4 juin: brocante
17 juin : fête de la musique
9 juillet: rando VTT
23 juillet: rallye de saintonge
31 juillet à 20h30: Concert Cultures du
monde : La Martinique
27 Août: Course pédestre

Petites annonces...

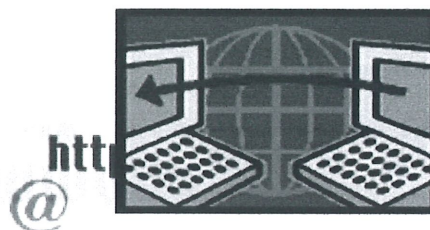


Le comité de rédaction de Bussac Info recherche un exemplaire du n° 91 pour ses archives. Si l'un ou l'une d'entre vous le possède et ne souhaite pas le garder, merci de le déposer en mairie.

Vente d'huîtres
Marennes-Oléron
chaque Dimanche matin
place des chaumes

Dimanche 21 Mai: Brocante stade Robert Loglet (centre SNCF) à Saintes pour aider la population d'Ankatafa à Madagascar
Organisation par le club de jeunes du CER de la SNCF
Renseignements et réservation:
05.46.93.67.92 ou 05.46.97.69.09

Coin Internet



Portail régional des jeunes du poitou-charentes: Bouger, étudier, travailler, se loger, s'engager, entreprendre, se protéger, créer un blog?

www.jeunes.poitou-charentes.fr

Meeting de l'air à Rochefort le 21 Mai avec la patrouille de France. Toutes les infos sur:

www.airmeetingrochefort.fr

Les mauvais traitements envers les animaux vous révoltent? Alors rejoignez les délégués enquêteurs bénévoles de la SPA. Toutes les infos sur:

www.spa.asso.fr

Vous souhaitez acheter un récupérateur d'eau de pluie? La région Poitou-Charentes vous donne une aide financière. Toutes les infos sur:

www.poitou-charentes.fr>environnement>eau

INTERNAUTES, nous attendons vos e-mails pour nous faire partager des sites que vous avez aimés...
mairie@bussac-sur-charente.com



Editorial

Je souhaite vous faire partager l'enthousiasme d'une jeune Administrée, étudiante en gestion et maîtrise de l'eau au lycée G. Desclaude à Saintes.

Elle a participé à un projet de coopération humanitaire avec ses amis étudiants en se rendant au Burkina-Faso.

Le Centre Communal d'Action Sociale a accepté de lui consentir un prêt sans intérêt pour réaliser son voyage et vivre sur place ; elle s'est réjouie de l'attribution de cette aide sans laquelle elle n'aurait pu partir et rembourse cet emprunt avec rigueur.

Voici en quels termes elle décrivait sa découverte de l'Afrique dans un courrier qui m' était adressé pour remercier la commune de son aide précieuse :

« Le bonjour en direct du continent africain ...notre séjour et nos missions se présentent bien ; avec un peu d'organisation , nous mettons tous la main à la pâte même sous une chaleur accablante (avec des pics à 60 ° au soleil)

je reste à la fois émerveillée et bouleversée par ce pays, c'est une véritable expérience que je conseille à qui a la chance de pouvoir partir... »

Je me félicite de l'action que mène le centre communal d'action sociale de la commune ; il est à la disposition de toutes celles et de tous ceux qui, à un moment donné de leur vie, peuvent avoir besoin d'aide et de soutien, dans le respect le plus absolu de la confidentialité.

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2006

1- Acquisition foncière (Bâti et non Bâti).

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait eu un entretien avec Madame BERTHELOT au sujet de la vente de ses biens. De ce premier contact, il en était ressorti que la Commune pourrait acquérir l'ensemble de la propriété au prix de 320 000 €. Or, par la suite, le Notaire de Madame BERTHELOT a adressé un courrier à la Commune stipulant que Madame BERTHELOT avait trouvé un acquéreur pour la somme de 350 000 €. Le Conseil municipal, constatant que Madame BERTHELOT est revenue sur sa proposition, décide :

- 1) de ne pas se porter acquéreur au prix de 350 000 €
- 2) de renégocier avec Madame BERTHELOT en présence du Notaire
- 3) que la Commune exercera son droit de préemption selon la réglementation du P.L.U

2- Salle Municipale : tarifs applicables au 01/01/2007.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion de réviser les tarifs de la salle municipale chaque année. Il propose au Conseil municipal les tarifs suivants applicables à compter du 01/01/2007

* Autres types d'associations bussacaises :

	Journée	Week-end
Sans chauffage	75 €	115 €
Avec chauffage	95 €	135 €

* Associations extérieures à but non lucratif et Particuliers Bussacais :

	Journée	Week-end
Sans chauffage	73 €	110 €
Avec chauffage	95 €	135 €

* Particuliers extérieurs à la Commune

	Journée	Week-end
Sans chauffage	150 €	225 €
Avec chauffage	195 €	270 €

* Toutes associations à but lucratif ou groupe extérieur à la Commune

	Journée	Week-end
Sans chauffage	225 €	375 €
Avec chauffage	270 €	415 €

Les autres tarifs restent inchangés. Le Conseil municipal accepte ces propositions.

3- Aménagements de sécurité au Pontreau : demande d'enfouissement des réseaux.

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux d'aménagement de sécurité vont être réalisés au Pontreau, en accord avec les services de la DDE. Il propose au Conseil municipal de solliciter du SDEER l'enfouissement des réseaux à cet endroit. Le Conseil municipal, considérant l'urgence à faire établir le devis et la convention, notamment pour les

travaux de Génie Civil Télécom, accepte cette proposition et souhaite que le SDEER puisse réaliser cette étude au plus vite.

4- Convention de fourrière 2006 avec la SPA.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à des accords très anciens avec la Communauté de Communes du Pays Santon, le Refuge de la SPA accepte de prendre en charge les animaux trouvés errants sur notre Commune. Or, depuis l'année 2005, ces accords ont été remaniés et les communes de la CDC sont amenées à régulariser individuellement leur situation. Le maire propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de fourrière avec la SPA pour ce service. Le Conseil municipal accepte.

5- Encaissement d'un avoir.

Le Maire informe le Conseil municipal que les Ets R. MELIN ont adressé un chèque de 26,78 € correspondant à un avoir sur des matériaux. Le Conseil municipal accepte son encaissement.

6- Syndicat des Eaux : maîtrise d'ouvrage du futur réseau d'assainissement.

Le Maire fait le point sur le projet d'assainissement de la commune : adhésion aux compétences assainissement collectif et assainissement non collectif, étude de zonage élaborée sous l'égide du Syndicat des Eaux et ayant été soumise à enquête publique. Le document a été approuvé par le Conseil municipal le 30 juin 2005. Il rappelle que le financement sera assuré grâce aux subventions du Département et de l'Agence de l'Eau, et au capital de l'emprunt mis à la disposition par le Syndicat des Eaux. Le dispositif de mise en œuvre du projet, tel qu'il est envisagé à ce jour, conduit la commune à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux, c'est-à-dire être responsable de la dévolution des travaux, de la gestion des marchés, de la mise en place du financement et de l'encaissement des subventions, en sachant que la trésorerie de la commune devra faire face au décalage de 6 mois entre les règlements à l'entreprise et la récupération de la TVA.

Afin de simplifier toute cette procédure, le Maire propose de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux de Saintes, rôlé à ces tâches, et exerçant déjà cette responsabilité à la demande de nombreuses collectivités. Dans ces conditions, c'est le Syndicat qui prendra en charge la totalité des opérations, notamment le choix du maître d'œuvre, la dévolution des travaux, l'encaissement des subventions, l'achat des terrains et le choix de l'exploitant du réseau. En définitive, le Syndicat des Eaux sera maître d'ouvrage du réseau d'assainissement et de l'unité de traitement, et en

assurera toutes les charges et responsabilités. En pratique, la commune étant membre du Syndicat, elle restera en mesure de proposer la programmation des tranches de travaux, et continuera d'être associée à toutes les décisions qui la concerneront. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions du Maire et décide de confier la maîtrise d'ouvrage du projet d'assainissement de la commune au Syndicat des Eaux de Saintes.

7- Bail emphytéotique avec la SEMIS : encaissement du loyer annuel.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un bail emphytéotique lie la Commune à la SEMIS suite à la construction de logements. La location consentie par ce bail fixe un loyer annuel de 15,24 €. Le Conseil municipal accepte l'encaissement du chèque correspondant à ce loyer.

8- Désignation d'un correspondant «Pandémie Grippale».

Le Maire informe le Conseil municipal de la circulaire préfectorale du 7 février 2006 n°112 qui a pour objet « Action des Maires dans le

cadre d'une crise sanitaire majeure de type «pandémie grippale». Il y est stipulé que la Commune doit désigner un correspondant «pandémie grippale» dont les coordonnées seront transmises à Monsieur le Préfet. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur Christophe DOURTHE, Maire.

9- SDEER : convention et décompte travaux neufs TN-EP 2004

Le Maire présente au Conseil municipal la convention passée entre la Commune et le SDEER pour les travaux neufs relatifs à la reprise de l'éclairage aux lieux-dits «Les Chaumes» et les «Bacheliers», la mise en place des prises d'illumination et la pose de candélabres au lieu-dit «Les Deux». Il précise que la Commune remboursera sa contribution en 5 annuités. Le Conseil municipal accepte les termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer.

10- Questions diverses

Monsieur MARCHAIS invite le Conseil municipal à prendre connaissance de la brochure réalisée par Olivier LEROY, agent de valorisation de l'espace rural intitulée « Des Paysages variés, une Nature préservée, un Terroir à découvrir. Typologie des ensembles paysagers de Bussac sur Charente.»

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2006

1- Vote du Compte Administratif 2005 de la Commune.

Après sa présentation par Madame DURAND, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif établi par le Maire.

2- Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion établi par le receveur.

3- Affectation du résultat de la Commune.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5), après avoir approuvé, le 27 mars 2006 le compte administratif 2005 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 154 601,62 € Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 60 700,66 €
 - un solde de restes à réaliser dépenses de 2 284,15 €
 - un solde de restes à réaliser recettes de 0 €
- entraînant un besoin de financement s'élevant à 62 984,81 €

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2005 CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2006

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2006 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 91 616,81 €.

- Affectation au 1068 : 62 984,81 €

4- Vote du Taux des Taxes 2006.

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 2% le taux de la taxe d'Habitation et du Foncier Bâti.

	Taux 2005	Taux 2006	Produit attendu pour 2006
Taxe d'Habitation	9,88	10,08	116 827
Foncier Bâti	19,51	19,90	127 937
Foncier non Bâti	41,60	41,60	10 026
Total			254 790

5- Budget Primitif 2006 de la Commune.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du Budget Primitif 2006 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote ce budget ainsi équilibré :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 692 341,81 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 436 676,95 €

6- Attribution des subventions 2006.

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

ADMS	210 €
Croix Rouge Française	50 €
Ass. Dle pour la lecture Bibliobus	170 €
Ass. St Fiacre	50 €
Banque Alimentaire	50 €
Foyer Rural Municipal	2 082 €
Les Restos du Cœur	80 €
La Prévention Routière	50 €
Secours Catholique	50 €
Suschama	50 €
Collège A. d'Aubigné	255 €
SPA	260 €
APMAC	77 €

TOTAL 3 434 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du Budget Primitif 2006.

7- Vote du Compte Administratif 2005**Lotissement Les Grands Champs**

Après sa présentation par Madame DURAND, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif du Lotissement Les Grands Champs établi par le Maire.

8- Approbation du Compte de Gestion du Receveur pour le Lotissement Les Grands Champs.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion du Lotissement Les Grands Champs établi par le receveur.

9- Affectation du Résultat Lotissement Les Grands Champs.

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5), après avoir approuvé le 27 mars 2006 le Compte Administratif 2005 qui ne présente pas d'excédent de fonctionnement, reconnaît qu'il n'y a aucune affectation.

10- Budget Annexe 2006 Lotissement Les Grands Champs.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du Budget Annexe 2006 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote ce budget ainsi équilibré :

● Dépenses et recettes de fonctionnement :
230 179,37 €

● Dépenses et recettes d'investissement :
230 179,37 €

11- Achat d'une parcelle appartenant à Mme ARNAUD Paulette : modification de la superficie.

Le Maire rappelle la délibération du 12 septembre 2005 par laquelle le Conseil municipal avait accepté l'acquisition d'une parcelle appartenant à Mme ARNAUD Paulette cadastrée section AB N°67 pour une superficie de 99a16ca. Or, par la suite, Mme ARNAUD a fait savoir qu'elle souhaitait se réserver une partie de cette parcelle soit 15a55ca. Le Conseil municipal décide donc d'acquérir la parcelle cadastrée section AB N°525 d'une superficie de 85a35ca pour un prix total de 93885 € (11€ le m²).

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches et à signer l'acte à intervenir.

Cette délibération annule et remplace celle du 12 septembre 2005.

12- Emprunt Caisse d'Epargne : acquisition de terrains au lieu-dit «La Folie»

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de prêt établie par la Caisse d'Epargne. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition, décide :

Article 1 – Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, l'ouverture d'une ligne de crédit à court terme consolidable de la somme de 220 000 Euros au taux de T4M + 0,20% et dont le remboursement s'effectuera en 3 ans maximum pour la phase mobilisation. Au terme de ces 3 ans, les sommes utilisées et non remboursées seront consolidées en un prêt d'une durée de 15 ans.

Article 2 – Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat et à intervenir pour régler les conditions de prêt.

Article 3 – L'emprunteur pourra rembourser le prêt par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant préavis d'un mois donné par lettre recommandée avec accusé de réception à la Caisse d'Epargne. Tout remboursement partiel pourra, au choix de l'emprunteur soit diminuer la durée résiduelle du prêt, dans ce cas il devra nécessairement être égal à un nombre entier d'échéances, soit diminuer le montant des échéances restant dues. Le remboursement doit représenter au minimum 1/10^{ème} du capital emprunté, sauf s'il s'agit de son solde. La Caisse d'Epargne exigera, à l'occasion de tout remboursement anticipé, une indemnité actuarielle si le taux de réemploi du capital par la Caisse d'Epargne est inférieur au taux du prêt remboursé par anticipation. Cette indemnité est égale à la différence, en valeur actualisée, au taux de réemploi entre :

➤ d'une part, le montant des échéances de remboursement qu'aurait produit le capital remboursé sur la base du taux d'intérêt éventuellement révisé du présent prêt et sur la durée restant à courir.

➤ et d'autre part, le montant des échéances d'un prêt de même montant au taux de réemploi. Le taux de réemploi est égal au taux de rendement actuariel (marché secondaire), de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) dont la durée résiduelle est la plus proche de celle du prêt le jour du remboursement. Toutefois, cette indemnité n'est pas due en cas de prêt révisable.

Article 4 – La Commune s'engage :

➤ à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire la participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.

➤ à reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 5 – La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits pouvant résulter du présent emprunt.

13- Emprunt Caisse d'Epargne : acquisition de terrains pour la 5^{ème} tranche du Lotissement les Grands Champs.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition de prêt établie par la Caisse d'Epargne. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition, décide :

Article 1 – Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, l'ouverture d'une ligne de crédit à court terme consolidable de la somme de 220 000 Euros au taux de T4M + 0,20% et dont le remboursement s'effectuera en 3 ans maximum pour la phase mobilisation. Au terme de ces 3 ans, les sommes utilisées et non remboursées seront consolidées en un prêt d'une durée de 15 ans.

Article 2 – Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat et à intervenir pour régler les conditions de prêt.

Article 3 – L'emprunteur pourra rembourser le prêt par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant préavis d'un mois donné par lettre recommandée avec accusé de réception à la Caisse d'Epargne. Tout remboursement partiel pourra, au choix de l'emprunteur soit diminuer

la durée résiduelle du prêt, dans ce cas il devra nécessairement être égal à un nombre entier d'échéances, soit diminuer le montant des échéances restant dues. Le remboursement doit représenter au minimum 1/10^{ème} du capital emprunté, sauf s'il s'agit de son solde. La Caisse d'Epargne exigera, à l'occasion de tout remboursement anticipé, une indemnité actuarielle si le taux de réemploi du capital par la Caisse d'Epargne est inférieur au taux du prêt remboursé par anticipation. Cette indemnité est égale à la différence, en valeur actualisée, au taux de réemploi entre :

➤ d'une part, le montant des échéances de remboursement qu'aurait produit le capital remboursé sur la base du taux d'intérêt éventuellement révisé du présent prêt et sur la durée restant à courir.

➤ et d'autre part, le montant des échéances d'un prêt de même montant au taux de réemploi. Le taux de réemploi est égal au taux de rendement actuariel (marché secondaire), de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) dont la durée résiduelle est la plus proche de celle du prêt le jour du remboursement. Toutefois, cette indemnité n'est pas due en cas de prêt révisable.

Article 4 – La Commune s'engage :

➤ à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire la participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.

➤ à reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 5 – La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits pouvant résulter du présent emprunt.

14- Mise en souterrain du réseau France Telecom : signature de la convention (Dossier SDEER 073052)

Le Maire donne lecture de la Convention établie entre la Commune et France Telecom relative à la dissimulation des réseaux dans le secteur des Guilloteaux. Le Conseil municipal, considérant que les termes sont conformes aux engagements pris, autorise le Maire à la signer.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2006

1- Acquisitions foncières destinées à la construction de logements sociaux : demande de DGE.

Le Maire rappelle au Conseil municipal les acquisitions foncières réalisées auprès de Mme

ARNAUD et M. RAVAND, acquisitions destinées, pour partie, à la construction de logements sociaux. Le Conseil municipal, considérant que la dépense s'élève à 33 600 €, sollicite une aide financière au titre de la DGE, au taux le plus élevé (35%) dans le

Informations municipales

cadre des acquisitions foncières liées à la réalisation de logements sociaux. Il autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande.

2- Acquisition de biens immobiliers appartenant à Madame BERTHELOT.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier reçu de Maître GERMAIN qui indique la proposition de prix faite par Madame BERTHELOT à la Commune pour l'acquisition de ses biens immobiliers situés en centre bourg. Elle s'élève à 340 000 €. Le Conseil municipal, accepte cette proposition, sous réserve de l'obtention des aides financières habituelles et de l'engagement de la SEMIS à la réalisation de l'opération d'intérêt général prévue et étudiée sur cette zone. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

3- Aménagement de la RD 114 au lieu-dit «Le Pontreau» : signature de la convention avec le Département.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal, de la convention passée entre la Commune et le Département régissant les dispositions relatives à la participation financière. Le Conseil municipal en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

4- Question diverse.

Etude pour l'utilisation d'Eco-produits

Madame DURAND informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes propose la réalisation d'une étude financière comparative sur chaque Commune avec la Société prestataire et les agents d'entretien, pour l'utilisation d'Eco-produits. Le Conseil municipal accepte de participer à cette étude.



Vue aérienne de notre commune

Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Chloé et Sarah Rhé nées le 10 janvier 2006, filles de M. et Mme RHé Dominique, 18 Chemin des Chobelets.
- Juliette DOUHAUD née le 22 janvier 2006, fille de M. et Mme DOUHAUD Olivier, 40A Chemin des Pins.
- Ninon HAYE née le 19 février 2006, fille de M. et Mme HAYE Pascal, 40B Chemin des Pins.
- Dorian MARCHAND né le 2 mars 2006, fils de M. et Mme MARCHAND Jean-Marc, 14 Impasse des Grands Champs.
- Enora GAUTREAU née le 14 avril 2006, fille de M. et Mme GAUTREAU Reynald, 42 Chemin des Pins.

Mariage

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Angélique PETIT et Paul DELAHAY qui se sont unis le 24 mars 2006.

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Mme Hélène LOUIS veuve NOUGUEREDÉ décédée le 23 février 2006 à BUSSAC SUR CHARENTE
- M. Raymond FAVRE décédé le 30 mars 2006 à SAINTES
- Mme Yvette GUILBAUD décédée le 31 mars 2006 à BUSSAC SUR CHARENTE
- M. Roger MISBERT décédé le 12 avril 2006 à SAINTES

Décès hors commune

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

Monsieur Paul CHENUAUD

Mme Catherine GUILBERT née PEAN

LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16 ANS

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr

Tél : 05.49.00.24.12

Fax : 05.49.00.24.50

Courrier : Bureau du Service National de Poitiers

Quartier Aboville

BP 647

86023 POITIERS CEDEX



Vie paroissiale ...

A l'intention des nouveaux Bussacais : rappel de quelques informations utiles :

SECTEUR PASTORAL DE SAINTES - EST :



1) COMPOSITION :

- BUSSAC : Notre Dame de l'Assomption.
- CHANIERES : Saint-Pierre.
- LA CHAPELLE DES POTS : Saint-Front.
- FONTCOUVERTE : Saint-Viven.
- SAINTES : Saint Pallais et Abbatale de Notre Dame (Abbaye aux Dames).
- SAINT-VAIZE : Saint-Vaize

2) RESPONSABLES :

Père Gérard BOUDAUD assisté du Père
Camille COLY
13, rue St Pallais, 17100 Saintes
Tel : 05.46.92.07.21 ; fax : 05.46.92.51.24

3) PERMANENCES :

Au presbytère (adresse ci-dessus) du lundi
au samedi
Le matin de 10h à 12h et l'après-midi de
14h à 17h

4) CALENDRIER DES MESSES :

-1 ^{er} Dimanche du mois :	FONTCOUVERTE	9h15
-2 ^{ème} Dimanche du mois :	BUSSAC	9h15
-3 ^{ème} Dimanche du mois :	St VAIZE	9h15
-4 ^{ème} et 5 ^{ème} Dimanche du mois :	Messe unique à SAINTES	10h30 (Abbaye aux Dames)
-Tous les Dimanches :	SAINTEs	10h30 (Abbaye aux Dames)
-Tous les Samedis sauf le 5 ^{ème} :	CHANIERES	18h30

COLLECTE DU DENIER DE L'EGLISE 2006 :

Si vous vous sentez concernés par la vie de l'Eglise, de nos églises locales, vous pouvez adresser vos dons soit, directement à l'évêché dans l'enveloppe prévue à cet effet, soit au presbytère. Vous recevez en contrepartie un reçu fiscal.

Merci d'aider les prêtres à poursuivre leur mission au service de tous.

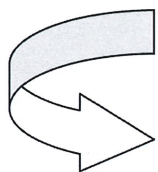
VISITE PASTORALE :

Le précédent numéro de BUSSAC-INFO annonçait la visite pastorale de Georges Pontier Evêque de La Rochelle à Saintes.

Au cours de cette visite, ce dernier a rencontré une quarantaine de groupes de chrétiens engagés dans et hors de l'Eglise (professionnels de la santé, service évangélique des malades, équipe d'accompagnement des familles en deuil, conseil pastoraux, élus ... etc).

La célébration de clôture, le 26 mars, réunissant l'ensemble du secteur, a fait l'objet d'un échange avec les enfants, d'un partage de l'Eucharistie, puis d'une réflexion avec l'assemblée autour du thème : « Comment être chrétien dans le monde, aujourd'hui ».

Nous attendons ses conclusions.



Tri sélectif... *Du Nouveau :*

- Les **bouteilles d'huile alimentaire** sont désormais acceptées dans les sacs, conteneurs ou caissettes jaunes (les bidons d'huile de vidange des véhicules ne sont toujours pas recyclables).
- **Toutes les enveloppes**, à l'exception des enveloppes « kraft » (celles en papier marron) sont à jeter avec les papiers .
- Les **bouchons** des bouteilles en plastique peuvent être désormais jetées avec leurs bouteilles.

Récapitulatif pour mai, juin, juillet, août 2006

<u>Emballages recyclables</u> Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnelle et les bouteilles d'huile alimentaire	<u>Verre</u> Bouteille, bocaux, pots en verre	<u>Papiers</u> Journaux, magazines, prospectus et les enveloppes blanches
.....	4 mai
11 mai	18 mai
1 juin	8 juin
15 juin	22 juin
29 juin	6 juillet
20 juillet	27 juillet
3 août	10 août
17 août	24 août
31 août		

! Attention : Aucune collecte jeudi 25 mai et 13 juillet.

Pensez à sortir vos contenants le lundi soir après 19 h00

Rappel : Ramassage des encombrants à domicile sur demande. Prendre rendez-vous au 05.46.98.07.19.

Les personnes qui souhaitent disposer de caissettes jaunes et bleues peuvent venir les retirer en mairie.

Des sacs plastiques jaunes (emballages recyclables) sont aussi à votre disposition.

A D S L

Résultat de l'enquête effectuée dans le dernier Bussac-Info : Une centaine de foyers bussacais s'est déclaré intéressé pour une connexion ADSL. Il en a largement été débattu lors de la réunion de bilan de mandat et Monsieur le Maire a relayé toutes les informations actuellement en notre possession (voir page 15)

AVIS A LA POPULATION

Le 17 Juin 2006 à 20 heures, tous les Bussacais sont invités par la Municipalité et le Foyer Rural pour la traditionnelle fête de la musique, rebaptisée cette année « fête de l'été ».

Si vous avez envie de pousser la chansonnette , jouer un petit air de musique, danser ou tout simplement passer un moment convivial en famille ou entre amis ; n'hésitez pas il n'y a qu'un seul endroit pour cela : place d'Oron la Ville à Bussac.

Si vous souhaitez participer en solo ou en groupe pour quelques minutes ou beaucoup plus, merci de vous inscrire en mairie.

Participant ou non, vous avez tous rendez-vous le 17 juin, nous serons prêts pour vous accueillir.

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est interdite sur le territoire de la Commune. Les animaux errants seront emmenés en fourrière à la SPA et l'animal ne sera remis à son propriétaire que sous certaines conditions.

LA CHASSE AUX CHATS N'EST PAS OUVERTE !!!

Il nous a été à nouveau signalé que des chats domestiques étaient revenus chez eux criblés de plombs ! Les propriétaires ont dû , pour ceux dont les chats ont survécu, aller faire extraire les plombs par un vétérinaire. Qui peut prétendre aimer les animaux et avoir un tel comportement primaire ?

CARTES D'ELECTEUR

Aucune élection n'étant prévue en 2006, tous les électeurs recevront de nouvelles cartes début 2007. Aussi les jeunes arrivés à majorité en 2005 et les nouveaux inscrits venus en mairie en 2005, n'ont donc pas eu de carte en mars 2006 comme cela se fait chaque année.

LANCEMENT DU PASSEPORT ELECTRONIQUE

Un passeport électronique comportant une zone de lecture optique et une photographie numérisée et imprimée est mis en place depuis le 3 mai 2006. Toutefois, l'installation technique en Sous-Préfecture n'aura lieu que le 24 mai. Aussi, les nouveaux passeports ne seront délivrés qu'après cette date.

IMPORTANT : pour toute demande de passeport, il faudra désormais fournir UNE COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DU DEMANDEUR.

Les photographies d'identité seront récentes et identiques, issues d'une planche photographique fabriquée selon un système agréé (dimension de la photo : 35 mm de large sur une hauteur de 45 mm). Les photos couleur sur fond clair (pas de blanc) sont fortement recommandées. Il est bien évident que tout passeport délivré antérieurement à la mise en place du passeport électronique reste valable jusqu'à sa date de péremption.

C D C INFO...

La Communauté de Communes fête le développement durable

La Semaine du développement durable se déroulera cette année du 29 mai au 3 juin prochain. La manifestation est nationale : elle a pour objectif d'expliquer la notion de développement durable au grand public et de le sensibiliser à ses enjeux par des actions concrètes.

La Communauté de Communes du Pays Santon profite de l'évènement pour proposer diverses animations pendant cette semaine. Le centre de tri ouvrira ainsi ses portes au public le samedi 3 juin et des stands d'informations sur le tri sélectif et les énergies renouvelables seront mis en place toute la semaine dans les grandes surfaces. D'autres animations seront organisées. Le programme complet des animations sera disponible début mai sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cc-pays-santon.fr

La rando-découverte du Pays Santon :

Le 11 juin parcourez les sentiers de randonnées comme vous ne l'avez jamais fait !

La Communauté de Communes du Pays Santon vous invite le dimanche 11 juin à découvrir les sentiers de randonnées des Gonds, de Courcoury et de St Sever de Saintonge d'une manière ludique et originale. Un itinéraire pédestre et un parcours VTT, jalonnés d'animations diverses, vous emmènent sur les traces du patrimoine naturel et historique local. Munis d'un livret, vous résoudrez les énigmes et répondrez aux questions que l'on vous posera sur les parcours. A pied ou à vélo, la manifestation est gratuite et ouverte à tous les publics.

L'objectif du projet est double : proposer aux habitants de la Communauté de Communes un événement gratuit et « tout public » et promouvoir de manière ludique et originale les sentiers de randonnées communautaires. Grâce à la participation de troupes de théâtre professionnelles, vous rencontrez sur le parcours des personnages insolites et drôles qu'il vous faudra comprendre pour répondre aux questions posées dans le livret qui vous sera remis au départ de la randonnée. De nombreuses associations, présentes sur les 3 communes, ont par ailleurs accepté de jouer le jeu et de s'associer à l'évènement.

Alors, le 11 juin pensez à prendre votre vélo pour participer à la rando-découverte du Pays Santon. Point de départ : la place de l'église de la commune des Gonds dès 9h et toute la matinée.

Pour plus d'informations : contactez Mathieu Rouault à la Communauté de Communes du Pays Santon au 05 46 93 41 50.



Ca s'est passé à Bussac...

Un Bussacais

à l'honneur...

Jean-Louis FAVEAU

Tous les Bussacais connaissent Jean-Louis, employé communal depuis plus de 30 ans à Bussac. Le Maire a eu l'occasion en ce début d'année de lui dire toute la reconnaissance de la commune

pour la qualité du travail effectué et la qualité relationnelle qui a toujours existé, tant avec les Bussacais qu'avec les élus. Une médaille de vermeille lui a été décernée pour 30 années de travail bien remplies. Jean-Louis est « l'homme à tout faire » de la commune : de la taille des arbres à la maçonnerie en passant par la soudure ou la mécanique, ce sont des mains en or que nous ne sommes pas pressés de voir partir...



Vœux 2006

Le Maire et le Conseil Municipal avaient invité les employés communaux, les professeurs des écoles, les employés de la CDC, les bénévoles du foyer rural, du CCAS, de la bibliothèque, de l'informatique et autres membres de diverses commissions, à boire le verre de l'amitié pour cette nouvelle année



Tous ont été chaleureusement remerciés pour le travail qu'ils accomplissent et le temps qu'ils consacrent aux autres...

Etre bénévole est un petit don de soi pour être au service des autres et les remerciements ne sont pas toujours au rendez-vous. Ce soir là nous a permis de le faire au nom de tous les Bussacais !!!

Réunion de bilan de mandat à Bussac le 11 avril 2006



Une cinquantaine de personnes avait répondu à l'invitation des élus du Conseil municipal et de leur Maire, Christophe Durand.

Après un mot d'accueil, il rappela que cette réunion annuelle (depuis 2001, une seule année manque pour cause d'élections) était l'occasion de faire le point des réalisations, des chantiers en cours, des difficultés rencontrées au quotidien afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie dans la commune. Le conseil municipal des enfants et celui des sages n'ont pas été mis en place : pour les enfants, le Maire expliqua que ce projet serait plus intéressant à mettre en œuvre au niveau de la Communauté de Communes, ce qu'il a d'ailleurs proposé à Mme Schmitt lors d'un Conseil municipal des enfants à Saintes (auquel il assistait en temps que Conseiller général).

En ce qui concerne les chantiers en cours, l'enfouissement des réseaux se poursuit, la mise en sécurité du « Pontreau » se fera cet été, et deux arrêts de cars scolaires seront en principe prêts pour la rentrée.

Les élus ont confié la mise en oeuvre du schéma d'assainissement collectif au Syndicat départemental des eaux, et le début des travaux pourrait être en 2008...pour un long chantier !

Il a été question du projet de lotissement à « la Folie », et d'une prochaine acquisition foncière et immobilière importante pour la commune au centre bourg ; celle-ci devrait permettre de poursuivre la densification de cette zone et la réalisation de projets d'intérêt collectif.

Puis le Maire aborda le problème de l'ADSL et informa les Bussacais présents des dernières dispositions prises par le Conseil général afin de permettre le dégroupage total et la concurrence fin 2006 : les résultats de la délégation de service public seront bientôt connus et leurs choix d'opérateurs et de technologie devraient être faits avant l'été.

Plusieurs personnes sont intervenues à propos de ce dossier pour insister sur l'urgence que chacun reconnaît de disposer de cet outil...

Françoise Durand a ensuite présenté le rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale et a insisté sur l'augmentation très importante des dépenses ; les demandes d'aide des familles sont de plus en plus nombreuses, témoignant de l'aggravation de la précarité.

Les bénévoles du foyer rural ont été félicités, notamment pour les animations mises en place pendant les vacances scolaires à Bussac ; c'est la seule commune autour de Saintes à avoir organisé ces activités fort appréciées si l'on en juge par le nombre de jeunes qui les fréquentent.

La réunion s'est terminée par l'évocation des actes de délinquance commis sur la commune. Le Maire a rappelé qu'il avait rencontré quelques parents mais tous ne sont peut-être pas assez fermes avec leurs enfants : la politesse, le respect des personnes et des biens sont des valeurs à transmettre absolument. Il a indiqué que certains jeunes Bussacais ont une attitude et un comportement inacceptables. Les enquêtes en cours n'ont jusqu'ici pas abouti...souhaitons que ces mises en garde permettent d'éviter un drame.

Puis les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié pour clore cette soirée.



Le 19 mars à Bussac

Comme chaque année, le Maire et les élus du Conseil Municipal, les bénévoles du foyer rural et du CCAS ont répondu à la demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants de la guerre d'Algérie de commémorer l'anniversaire de la proclamation du cessez le feu .

La population de notre commune est venue nombreuse au Monument aux Morts afin d'entourer les anciens combattants, leurs épouses, leurs enfants, et les veuves d'anciens combattants habitant les communes entourant Saintes.

En effet, les adhérents de la FNACA continuent d'honorer la date du 19 mars qui est, pour eux, la seule qui compte dans la fin des hostilités et l'arrêt des combats.

Le Président de la FNACA a procédé à la remise de décorations avant que le message traditionnel ne soit lu par Jean Daniaud.



Olivier Leroy, l'emploi jeune de la commune, chargé de la valorisation de l'espace rural est parti vivre une autre expérience.

Après avoir passé 2 ans et demi à nos côtés, il vient d'intégrer l'ANPE de Charente après avoir réussi le concours de conseiller.

Nous nous félicitons du travail qu'il a accompli dans le domaine de l'environnement, avec la mise en place et l'entretien des sentiers de randonnées, l'organisation de sorties à thèmes, le suivi du dossier Natura 2000 et une veille vigilante sur les déchets.



Il a apporté aux élus et à la population une sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la sauvegarde de celui-ci.

En très peu de temps il est devenu un des plus fins connaisseurs de la flore bussacaise si riche et variée.

Il a mis à profit ses connaissances pour élaborer une plaquette très détaillée sur les paysages de la commune. Celle-ci est consultable à la bibliothèque et si le succès qu'elle a rencontré auprès des premiers lecteurs se confirme, nous envisageons d'en faire une diffusion plus large.

Nous sommes très heureux qu'il ait pu enfin obtenir, après un passage parmi nous, un contrat à durée indéterminée en cette période difficile pour les jeunes.

Le point sur les travaux

Voirie : Un hiver froid suivi d'un printemps très pluvieux, il n'en faut pas plus pour que les chemins de la commune souffrent. Les employés communaux sont déjà passés boucher les plus gros trous, un deuxième passage est prévu avant l'intervention du Syndicat départemental de la voirie.

Même les trottoirs du lotissement des Grands Champs se sont fortement dégradés. Là aussi des travaux de réparation sont prévus.

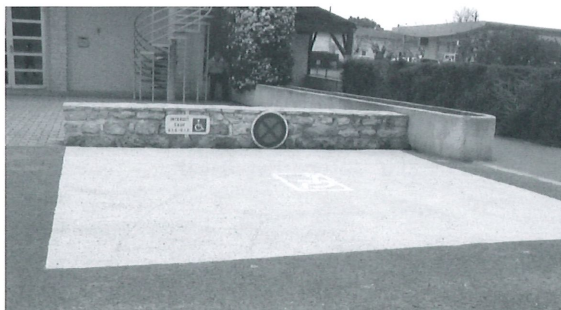
Le programme de gravillonnage 2006 concernera le Chemin du Grand Village et celui de la Closnerie dans sa partie basse. Des retouches seront apportées sur toutes les voies communales qui en ont besoin, le programme 2005 n'ayant pu être réalisé en raison de conditions climatiques défavorables.

Un marquage au sol a été réalisé devant l'école. Dans un premier temps il s'agissait de matérialiser une place de parking pour handicapés et d'indiquer l'entrée des véhicules de secours.

Ensuite un marquage jaune signale l'emprise réservée aux piétons car celle-ci n'est pas toujours respectée par certains parents pressés.

Nous espérons que cette signalisation au sol permettra d'améliorer la sécurité des enfants se rendant à l'école.

Une seconde place de parking réservée sera réalisée devant la bibliothèque.



Brigades vertes : Comme l'an passé, les communes de Bussac et de Saint-Vaize se sont associées pour la prise en charge du coût de l'intervention des Brigades vertes dans la vallée de Rochefollet. Une équipe a travaillé d'arrache pied pendant plus de deux semaines dans des conditions encore une fois difficiles. Mais le résultat est impressionnant et permet de redonner à cette vallée son visage d'avant la tempête. Il restera pour l'avenir à traiter la partie située en aval entre la route départementale et la Charente.

Ces mêmes brigades vertes ont déblayé le prolongement du fossé des Guilloteaux entre la voie ferrée et la Charente. Ce travail était nécessaire pour préparer un curage de ce fossé et poursuivre les travaux entrepris en 2005 entre les Guilloteaux et la route départementale.

Enfin elles reviendront une dernière fois sur la commune pour un élagage manuel de certaines haies situées sur le domaine communal.



Fossé des Petits Prés
prolongement du fossé des Guilloteaux

Un projet d'aménagement de sécurité va débiter sur la route départementale 114 au niveau du Pontreau d'ici l'été. Les services de la DDE prévoient de dévier la route pour casser la vitesse des automobiles et de créer deux arrêts de bus sécurisés de part et d'autre.

A cette occasion des travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus dans ce secteur.

Avec l'accord des propriétaires, des travaux de débroussaillage visant à améliorer la visibilité au niveau du carrefour du chemin des Barrats ont été réalisés.



Enfouissement des réseaux : Une nouvelle tranche de travaux de mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom se termine chemin des Chaumes et Chemin des Pins. L'entreprise Rivet chargée des travaux a fait en sorte de limiter au maximum les désagréments inhérents à ce genre de chantier.



Dans les prochains jours la mise en place des nouveaux points d'éclairage public sera effectuée, ainsi que la dépose des anciens supports.

La troisième tranche que nous ferons en sorte de faire débiter d'ici la fin de l'année, concernera le village des Guilloteaux.



Note de la rédaction : dans Bussac Info n°93, à la page 15, un article faisait le point sur la poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et des possibilités de bénéficier de subventions pour certains travaux. Nous précisons que le mur qui apparaît sur la photo illustrant l'article n'était aucunement concerné par cette opération.

C C A S

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles
est consultable en mairie

Attention, l'été approche...

La canicule a eu de graves conséquences sanitaires. Affaiblies sur le plan physique, les personnes âgées et isolées doivent bénéficier du soutien et de l'attention de leur environnement par une solidarité de proximité. Le ministère des affaires sociales et de la solidarité préconise ces recommandations :

- Se réhydrater en augmentant sa consommation de liquides ainsi que d'aliments riches en eau (2 litres d'eau par jour + melons, fraises, pastèques..)
- Maintenir la température corporelle et maintenir un minimum d'activité physique (humidifier le corps, ne pas sortir aux heures chaudes, vêtements légers...)
- Repérer les signes d'alerte de la déshydratation : (très grande fatigue, confusion, comportement incohérent, chutes...)

En cas de doute n'hésitez pas à consulter votre médecin !

Sur la page suivante vous trouverez une réplique d'un document qui a déjà circulé dans vos boîtes aux lettres. Plusieurs dizaines d'entre vous nous l'ont retourné et sont maintenant inscrits dans un registre qui permettra de les joindre en cas de mise en place d'un plan d'alerte. Si vous êtes concerné et que vous ne vous soyez pas manifesté, n'hésitez pas à découper la page et à nous la retourner.

« En Tandem pour la vue »

L'association Retina France milite depuis 20 ans pour faire progresser la recherche dans le domaine des maladies de la vue invalidantes, en finançant la recherche en ophtalmologie.. Parce que « vivre avec un handicap visuel » est un défi permanent pour 1.5 millions de français, elle organise un relais qui traversera le pays, composé de 12 tandems, avec devant, un cycliste bien voyant et derrière, un sportif mal voyant.

14 villes étapes d'Auch à Lille dont Saintes fera partie.

Arrivée à Saintes le mardi 30 mai vers 17h à la mairie, square André Maudet.

Départ le lendemain vers 9h à l'auberge de jeunesse, 2 place Geoffroy Martel

Conférence à Saintes : Mardi 30 mai à 18h30 à l'auberge de jeunesse (présentation de Retina France, interventions d'un ophtalmologiste et d'un opticien « basse vision »

Contact : 0810302050- www.retina.fr

Ou Annie Harel 05.46.93.73.43- gam17harel@wanadoo.fr

Vacances d'été pour les enfants



Le conseil général de la Charente-Maritime organise dans son centre de vacances à LIGINIAC en Corrèze, des séjours multi-activités en juillet et un séjour avec une dominante « arts du cirque et équitation » en Août.

Le centre est ouvert à tous les Charentais-Maritimes âgés de 6 à 12 ans, et en Août aux 12-14 ans. Le séjour destiné aux pré-adolescents sera orienté vers des activités telles que l'accrobranche, l'initiation au quad, canoë-kayack, camping.

Les prix des séjours variant de 334.20€ à 483.82€ comprennent l'hébergement, le transport en car et les activités. Pour les pré-ado : 595€.

Les passeports familles de la CAF permettent d'obtenir une réduction allant de 6€ à 12€ par jour et par enfant. En outre, les bons vacances des autres caisses, les aides des comités d'entreprise et des services sociaux (dont le CCAS de Bussac) peuvent également diminuer le coût du séjour.

Des bourses peuvent être attribuées sur présentation d'un dossier établi par une assistante sociale avant le 15 juin 2006.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

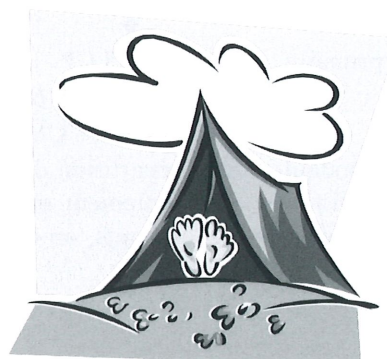
Conseil général de la Charente-Maritime

85 boulevard de la république- 17076 La Rochelle ou

l'annexe, cours Paul Doumer à Saintes

tél : 05.46.317.235 Email : danielle.orgeron@cg17.fr

tél : 05.46.317.236 Email : jocelyne.chevrier@cg17.fr



Nouvelles de l'école...

CONSEIL D' ECOLE DU 21 MARS 2006

Personnes présentes : Mme SOUAN Cécile, Mr AUBIN Régis, Mme FERRER Nathalie, Mr FERRER Patrick, Mme THIBAUT Claude, Mr DOURTHE Christophe, Mme PUBERT Danièle, Mr GAUCHER Henri, Mme GUYON Christel, Mr LAYE Renaud, Mme MOREAU Marie-Agnès, Mme SAULNIER Anne-Laure

Absents excusés : Mme REIGNE-SOUESME Julie, Mme ROUMILHAC Sandrine, Mr BERNAZEAU Laurent, Mme BRUNETEAU Laëtitia, Mme MAIGE Caroline, Mme ROY Catherine.

Secrétaires : Mme GUYON, Mme MOREAU

1°) BILAN FINANCIER 2005 :

Présentation des divers postes de dépense/recette par Mme Souan.

Mr Dourthe invite les familles qui rencontrent des difficultés dans le règlement de la coopérative scolaire ou pour l'achat d'ouvrages scolaires sollicités par les instituteurs à entrer en contact avec le C.C.A.S. en s'adressant à la Mairie.

Mr Gaucher soumet à Mr Dourthe l'idée qu'à l'avenir les frais de livrets tels les ouvrages mathématiques en vigueur en CP et en CE1 soient pris en charge par la Mairie.

Mme Souan émet le souhait que l'école de Bussac adhère à l'O.C.C.E. (organisme tenant le rôle d'agent comptable dans de nombreuses autres écoles) ; une telle adhésion garantissant notamment la transparence de la comptabilité de l'école.

Le bilan financier et les diverses propositions énoncées ci-dessus sont approuvés à l'unanimité.

2°) PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE ou P.P.M.S. :

Un deuxième exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu en février ; cette fois-ci les élèves n'étaient pas prévenus. La rapidité d'évacuation a été très satisfaisante.

Un autre exercice sera effectué au cours du 3ème trimestre, pour lequel seule Mme Souan sera prévenue.

A priori l'école de Bussac ne serait pas concernée par des exercices de confinement. Néanmoins Mr Gaucher attend du Rectorat une réponse sur la nécessité ou non de prendre en compte la proximité de la voie ferrée compte tenu de l'acheminement ou non de matières dangereuses par cette voie.

3°) PREVISION DES EFFECTIFS DE L'ECOLE POUR 2006/2007 :

A ce jour est prévu un effectif global de 120 à 122 élèves.

Voici la constitution des cinq classes de l'école envisagée actuellement :

En maternelle : ♦ 13 ou 14 PS + 10 MS → classe de 23 à 24 élèves
 ♦ 10 MS + 11 GS → classe de 21 élèves
En primaire : ♦ 14 ou 15 CP + 12 CE1 → classe de 26 à 27 élèves
 ♦ 6 CE1 + 20 CE2 → classe de 26 élèves
 ♦ 11 CM1 + 13 CM2 → classe de 24 élèves

Les modalités de la répartition des CE1 seront les mêmes que celles de l'année passée (en général la répartition se fait simplement par tirage au sort néanmoins, on prend aussi en compte la situation particulière des redoublants, on évite si possible de regrouper dans une même classe des frères et/ou sœurs).

4°) REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL ou R.P.I. :

L'éventualité d'un R.P.I. avec l'école de St-Vaize, évoqué lors de précédents conseils d'école, n'est plus à l'ordre du jour ; la structure actuelle de l'école de Bussac ne rendant pas opportun un tel R.P.I.. De plus, vu les effectifs envisagés pour 2006/2007, l'école de Bussac ne pourra pas accueillir en P.S. d'enfants résidants en dehors de la commune à la prochaine rentrée scolaire.

5°) FETE DE L'ECOLE DU 16 JUIN 2006 :

La kermesse devrait débuter vers 17h30, elle serait suivie vers 19h15 de spectacles réalisés par les élèves. Naturellement les parents seront sollicités pour participer à son organisation.

6°) CORRESPONDANCE AVEC MADAGASCAR :

La classe de CP/CE1 a établi une correspondance avec une école de Madagascar dans le cadre de l'action d'une association humanitaire. Le projet est d'amener des fours solaires, de développer le travail du dispensaire et de permettre aux enfants de pouvoir aller à l'école. Un container part début avril de France. Tous les parents sont donc invités à faire leurs dons s'ils le souhaitent (vêtements d'été et d'hiver, jouets, fournitures scolaires ...).

7°) INTERVENTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (C.D.C.) :

A la pause de midi :

- ◆ pour les élèves volontaires du cycle II et du cycle III : Judo, le mardi
- ◆ pour les élèves volontaires du cycle III : Jeux collectifs d'extérieur, le vendredi.

Le soir :

- ◆ pour les élèves volontaires du cycle III : Athlétisme, le mardi
- ◆ pour les élèves volontaires du cycle II : Mosaïque, le jeudi

Tout enfant qui se porte volontaire pour participer à une activité s'engage à suivre toutes les séances prévues pour cette activité : l'intervenant de la C.D.C. fait rappeler aux parents qu'il est important de faire comprendre aux enfants que cet investissement dans la durée est essentiel.

8°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Les cailloux de l'aire de jeux de la cours de la maternelle :

Ils sont toujours jugés salissants, mais aussi, trop d'enfants jouent avec ces cailloux ce qui pose aux enseignants des problèmes de gestion, de sécurité.

Mr Dourthe souligne que pourtant ces cailloux sont normalisés pour les aires de jeux des enfants, ils ont fait l'objet d'une homologation à cette fin. Néanmoins il se dit prêt à étudier leur remplacement par des tapis synthétiques, bien que ceux-ci soient moins réputés que les cailloux quant à leur capacité d'amortissement.

Hygiène : des parents ont demandé si les enfants qui mangent à la cantine ont la possibilité de se laver les dents après le repas ; cela est effectivement envisageable, Mme Souan propose aux intéressés de la contacter.

Photos scolaires :

Les photos de classe se feront le 5 mai.

Il y aura une grande photo de classe pour chaque classe et en plus, comme l'année passée, des photos de petits groupes seront réalisées en maternelle.

Installation informatique :

Seule la classe de Mme Ferrer reste à équiper.



**Vendredi 3 mars
2006,**
dans la classe des
petites et moyennes
sections,
C'est Carnaval !

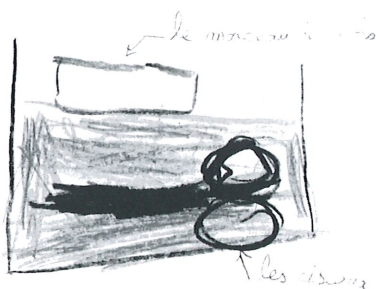


Toute la semaine, nous avons fabriqué des masques sur le thème des animaux. Les petits ont fabriqué des chats, des grenouilles, des cochons et des vaches. Les enfants de moyenne section ont fabriqué des loups, des renards, des cerfs, des hiboux/chouettes et des ânes. L'après midi, nous avons défilé dans les autres classes pour leurs faire admirer nos masques et pour leurs distribuer des bonbons.

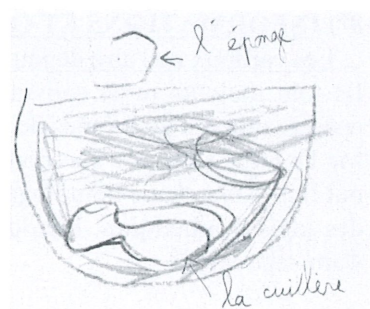
Séance d'exploration du monde par la classe de GS

Les enfants de Grande Section ont réalisé au mois de mars quelques expériences autour de l'eau :

***1^{er} problème :** Lesquels flottent ? Lesquels coulent ? Les objets exposés étaient une cuillère, un trombone, un bouchon de liège, des ciseaux, une éponge, une pièce.



Chacun a donné son avis, des expériences étaient nécessaires car tous n'étaient pas d'accord : « le bois, c'est lourd, donc ça coule ! » « Non, le bois ça flotte ! »



Après des manipulations individuelles un peu désordonnées puis en groupe plus organisées, les enfants ont choisi, classé, corrigé leurs expériences .



***2^{ème} problème :** Comment faire couler un objet (pot de yaourt) qui flotte sans le toucher ? Après recherche et réflexion : « il faut mettre des objets dedans ! ». L'expérience a été réalisée avec succès !

Okilélé

Le 6 juin prochain, nous vous invitons à venir voir notre beau spectacle « Okilélé » au théâtre Gallia à Saintes.

C'est l'histoire d'un petit personnage qui était laid quand il est né. Il va rencontrer des personnes étranges ou drôles. Mais, ne vous inquiétez pas l'histoire se termine bien ! Nous allons donc vous raconter à travers une dizaine de chansons l'histoire d'Okilélé tirée de l'album de Claude Ponti.

« On s'est entraîné dur *Pierre CP* ;
 On espère que ça va vous plaire *Laurine CP* ;
 Vous allez beaucoup vous amuser *Baptiste Cel* ;
 J'espère que le spectacle sera réussi. *Valentine CP* ;
 Nous avons travaillé dur pour réussir *Florian Cel* ;
 J'aimerais qu'on prenne beaucoup de photos *Jules CP* ;
 Nous voulons vous offrir un spectacle palpitant *Simon CP*. »



Madagascar :

Au début du mois d'avril, le container part vers le village d'Antakafa au Nord Est de Madagascar. Nous allons bientôt faire une correspondance avec l'école . Les enfants du village nous ont déjà envoyé des dessins pour nous expliquer leur mode de vie. Ils sont très pauvres et n'ont pas la chance d'avoir de l'eau potable. L'hôpital a aussi peu de médicaments pour soigner tous les malades. Il faut donc penser à eux.



« Ils n'ont pas à manger comme nous *Fany CP* ;
 Nous pensons beaucoup aux enfants *Thomas Cel* ;
 Nous leur avons donné des affaires pour les aider *Chloé CP* ;
 Ils n'ont pas d'eau potable et c'est pour ça qu'ils sont malades *Florian Cel* »

La recette de Liliane

Filet de Merlu Sauce au Curry

- ◆ Pocher le poisson au court Bouillon,
- ◆ Epaissir le court bouillon avec de la maïzéna,
- ◆ Ajouter du curry, de la crème fraîche et un peu de jus de citron.



Nouvelles de la bibliothèque ...

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

C'est une bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 heures

Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h à 16h30

Téléphone : 05 46 97 18 14

Inscriptions : **Gratuit** pour les moins de 16 ans et **4 euros** pour les autres personnes



De nouveaux achats ont été effectués dernièrement, venez vite les découvrir !!!

Foyer Rural

Le mot du président

Chaque nouvelle édition de Bussac info est, pour les auteurs, un exercice difficile.

De la conception d'article à la rédaction du texte, il faut mesurer les mots, trouver la matière et la forme, donner les bonnes infos. Tout comme dans l'animation nous sommes bénévoles.

L'information sur les projets et sur le fonctionnement est importante car elle reflète notre vitalité.

L'information sur le vécu montre notre travail. Quand cette information faillit par oubli ou par manque de rigueur, nous nous en apercevons que trop tard.

Le bénévole est volontaire, mais à la fois fragile.

Pour en avoir fait l'expérience récemment, je sais qu'il ne faut négliger aucun aspect de l'engagement de chacun et reconnaître le travail accompli, et valoriser ce travail.

Je rends ici hommage à tous ceux qui œuvrent au foyer rural, régulièrement ou ponctuellement et toujours dans la bonne humeur, et particulièrement à ceux qui par leur engagement intensif animent nos activités. Je ne peux les citer car ils sont nombreux, mais ils répondent toujours présents.

Les animations vacances sont prévues à Pâques et à la Toussaint. Celles de Pâques viennent de se terminer et une vingtaine d'enfants y ont participé.

Une enquête a été proposée aux familles en janvier concernant ces animations, peu de réponses, ce qui est dommage car il est plus facile d'orienter nos choix d'animations si on connaît les besoins.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Pays Santon nous a contacté en septembre 2004 pour envisager ce dispositif. Le sujet a été soumis aux membres du conseil d'administration du FR et ce n'est qu'après une évaluation de la faisabilité que nous nous sommes engagés. Le soutien opérationnel de la CDC nous a permis de valider cette action.

Aujourd'hui nous en sommes à la troisième édition et tout se passe bien.

Nous ne pouvons pas étendre ces animations sur des périodes plus longues car les bénévoles qui participent à l'encadrement et aux activités ne sont pas toujours libres, mais pratiquement toutes les sections, ainsi que la Boule bussacaise nous fournissent des éléments de valeur qui assurent leurs tâches de manière exemplaire. Notre action est d'ailleurs reconnue.

A Pâques les enfants ont pu participer selon leur âge aux découvertes suivantes : pétanque, tennis de table, football, tennis, hip-hop, hand-ball, percussions, poneys, VTT, initiation à l'environnement aquatique,

Je remercie donc Serge, Jean-Jacques, Jean-luc, Bernard, Paul, Jacques, Michel, Jean-Pascal, Corinne, Annick, Christian, Marcel, André, qui encadrent notre petit monde aidés des professionnels de la CDC : Eloise, Eric, Amandine et Amélie du CDSMR 17 ; et si j'oublie quelqu'un c'est que ma mémoire faiblit, mais par contre je n'oublierai pas de citer Yves Pouponnot qui est le référent du Foyer auprès de la CDC du Pays Santon et qui depuis le début de cette opération assure toute la logistique administrative et les relations internes, et qui est aussi présent sur les activités. Merci à tous.

Et merci à la municipalité pour son soutien.



Section Boule bussacaise

CALENDRIER DES CONCOURS 2006

Date	Heure	Section Organisatrice	Public autorisé *
Samedi 06 mai	18 H30	Football	Ouvert à tous
Samedi 13 mai	14H30	Boule	Ouvert à tous
Vendredi 02 juin	20H30	Boule	Ouvert à tous
Samedi 01 juillet	14H30	Boule	Concours officiel
Samedi 29 juillet	20H30	Boule	Concours communal
Vendredi 25 août	20H30	Boule	Ouvert à tous
Samedi 16 septembre	14H30	Boule	Concours officiel
Samedi 22 septembre	14H30	Chasse ACCA	Ouvert à tous
Samedi 30 septembre	18H30	Boule	Ouvert à tous

- * Concours ouvert à tous : licenciés ou non licenciés en doublettes constituées.
 Concours communal : réservé aux habitants de Bussac (licenciés ou non).
 Concours officiel : réservé aux licenciés.

DATE DU PROCHAIN LOTO DE LA SECTION : le samedi 04 novembre 2006 à 20H30.

Venez exercer vos talents le mercredi après midi, le vendredi soir ainsi que le dimanche matin, nous serons très heureux de vous accueillir et de partager un agréable moment avec vous. Renseignements auprès de JL JOBIT , président de la section au 05.46.90.66.94.

Le bureau.

PROCHAINS RENDEZ -VOUS DU FOYER RURAL

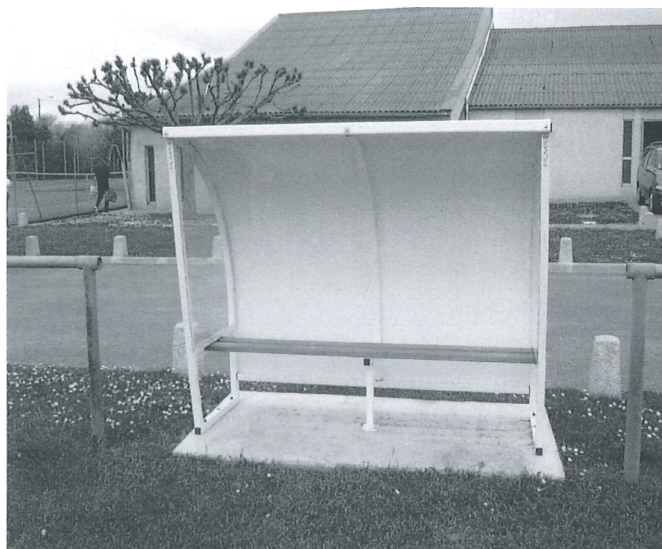
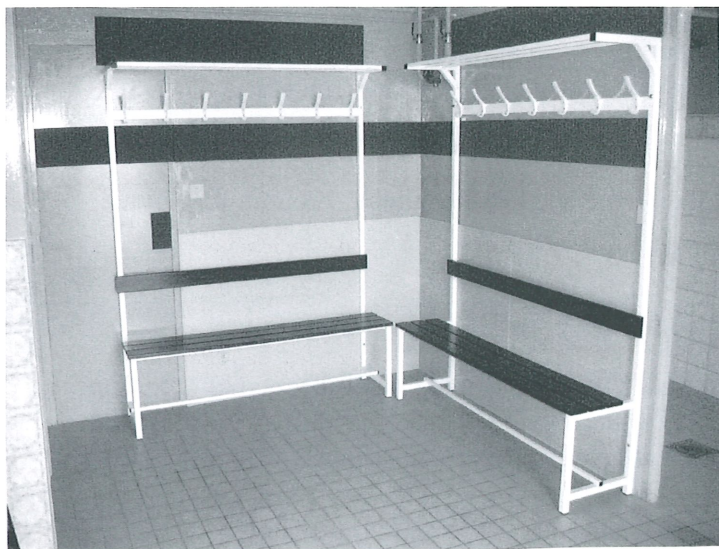
- Brocante** : le dimanche 4 juin
Fête de l'été: le samedi 17 juin
Randonnée VTT : le dimanche 9 juillet
Rallye de Saintonge : le samedi 23 juillet
Course pédestre : le 27 août

Nous accueillons les volontaires pour tenir les buvettes et assurer la sécurité lors des randonnées.

Contactez le foyer au 05.46.74.29.02.

Section Football

Cette année le club a engagé une équipe sénior qui évolue en troisième division départementale avec une vingtaine de licenciés. Une équipe de benjamins avec 9 joueurs et une équipe de poussins avec 14 joueurs.



Cet hiver, des travaux de rénovation des vestiaires ont été faits. La peinture a été refaite et les vieilles chaises remplacées par des modules comprenant des bancs, des porte-manteaux et porte-bagages

A l'extérieur, ce sont des bancs de touche qui ont été installés

Tout cela a été réalisé avec l'accord de la municipalité et du foyer rural. Nous les en remercions. Nous tenons également à remercier à nouveau, Madame et Monsieur JOLY, responsables de la société Store 2007, d'avoir offert un jeu de maillots à l'équipe sénior.



Section gymnastique volontaire

- Point sur l'activité :

La section se porte bien. Inscriptions 2005/2006 en augmentation. Nous avons vendu à ce jour 134 cartes du foyer rural et environ 70 licences.

Il y a de plus en plus de marcheurs, le groupe compte environ 100 personnes. Robert ORGE et Janine COSTE organisent les parcours (voir planning des marches de mai à juin 2006 ci-joint).

Les cours de gym et de step sont toujours aussi sympas et dynamiques.

Nos deux profs, Sylvie GAQUERE et Janine COSTE sont toujours fidèles au poste.

- Marche annuelle :

Dimanche 21 mai 2006, les infos vous seront données ultérieurement. Prévoir un pique-nique, apéro offert par la section.

- Marche du dimanche 26 mars 2006 :

MONLIEU-LA-GARDE / 9 kms / 36 participants.

Départ de St Palais de Négrignac. Ils ont longés le petit cours d'eau « Le Lary ». Tout au long de la randonnée, ils ont pu voir un moulin, le Dolmen de la « Pierre Folle », le lavoir de « Font Colette », ce lavoir a été remis en état par un groupe d'étudiants étrangers dans le cadre des chantiers de jeunesse.

Ils se sont tous retrouvés au restaurant « Les deux Charentes » à Montlieu La Garde.

Il a fait beau temps, un peu frais le matin mais ensoleillé l'après-midi.

- Séjour d'une semaine à MESJANNES LE CLAP :

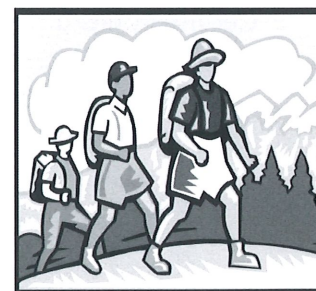
Comme chaque année, Robert ORGE organise un séjour avec les marcheurs.

Cette année ils partent dans Le Gard du 10 au 17 juin 2006 dans un village de vacances Val.

Au programme : randonnées, visites, détente, et gastronomie.

- Assemblée Générale :

Prévue **le 23 juin 2006 à 18 h 30**. Nous espérons vous voir nombreux.

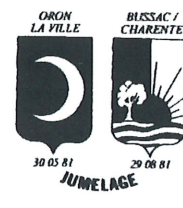


- Tableau des marches période du mois de mai au mois de juin :

JOURS	HEURES	LIEUX RV	RANDONNEES	KMS
Lundi 15 mai	14 h 00	COURCOURY / CIMETIERE	CIRCUIT DE LA CORCOSSE	13
Dimanche 21 mai	?	MARCHE ANNUELLE	INFOS ULTERIEURES	
Lundi 22 mai	14 h 00	VARSAY / EGLISE	LE BOIS DE LIAUZE	10
Lundi 29 mai	14 h 00	ST SAVINIEN / LA GRENOUILLETTE	LE BOIS DES MOINES	11
Lundi 5 juin	9 h 00	FONTCOUVERTE / SALLE DES FÊTES	LA TONNE/ LE BOIS DES BRANDES	10
Lundi 12 juin	9 h 00	GRANDJEAN / CIMETIERE	LA FREDIERE	10
Lundi 19 juin	9 h 00	VILLARS LES BOIS / MAIRIE	LA GRANDE BAUCHE	10
Dimanche 25 juin	?	SORTIE DU TRIMESTRE FORÊT DE MERVENS	INFOS ULTERIEURES	
Lundi 26 juin	9 h 00	ST SAVINIEN / CHADIN	LES CHEMINS GAULOIS	10

SECTION JUMELAGE

COMITE DE JUMELAGE BUSSAC – ORON LA VILLE



Succès total pour notre soirée antillaise du 1^{er} avril 2006.

Près de 160 convives ont contribué à la réussite de cette soirée.

Nous regrettons d'avoir dû refuser une vingtaine de personnes. Nous leur présentons nos excuses et les invitons à s'inscrire très tôt pour la prochaine en avril 2007.

Nous avons pu apprécier en première partie de soirée le répertoire varié de Christine, notre chanteuse « bussacaise ». ; de Piaf à Chimène Badi, ces chansons nous ont ravis.

Un grand merci également à tous les fidèles qui viennent chaque année et à toute l'équipe du comité de jumelage qui met la main à la pâte avec toujours autant de plaisir et de bonne humeur.

Prochain rendez-vous le dimanche 4 juin sur la place d'Oron la Ville pour notre traditionnelle brocante.

A bientôt !.

Le comité .



Revue de presse...

Notre correspondant local pour Sud-Ouest :

Sébastien Lahalle 06 65 09 16 71 e-mail : seb.lahalle@tiscali.fr

II BUSSAC-SUR-CHARENTE

régionales de théâtre amateur ce week-end

Des amateurs de talent

■ Ce week-end, la troisième édition des Rencontres régionales de théâtre amateur fait escale à la salle des fêtes. La manifestation rassemble une quarantaine de troupes, soit près d'un millier de comédiens qui viennent faire partager leur univers et leur passion avec le public. « Il y a encore trois ans, personne ne s'occupait des troupes amateurs en Poitou-Charentes. Chaque troupe répétait dans son coin. Alors, après avoir appris l'existence de la FNCTA, nous avons décidé avec quelques amis de créer l'union régionale », raconte Charlyse Garreau, la présidente. Charlyse et son mari Louis-Paul sont passionnés par le théâtre depuis toujours. Comédiens, ils créèrent une compagnie, la troupe des Planches, en 1977 à Ecurat, troupe qui existe toujours. « Dans notre volonté d'ouverture, nous organisons des stages de théâtre pour tous (ils se sont déroulés les 18 et 19 mars dernier à La Rochelle) et des stages de maquillages (à Ecurat en février dernier). Nous envisageons d'élargir ces stages à d'autres professions tout en chantant la mise en scène, le son, la lumière, les décors, etc. », se signale Charlyse Garreau.

Dans l'avenir, l'Union régionale entend étendre les rencontres de théâtre amateur à l'ensemble du territoire poitevin-charentais. « Nous pensons conserver un rendez-vous fixe et associer une partie itinérante à travers toute la région », confie la présidente. L'année prochaine



Charlyse Garreau, présidente de l'Union régionale des compagnies de théâtre PHOTO SÉBASTIEN LAHALLE

quatrième édition devrait se dérouler à Niort, ville où se concentre le plus grand nombre de troupes.

Au programme à Bussac aujourd'hui: « L'Agence tous risques » par l'Atelier du Bou Théâ-

Les rencontres régionales de théâtre amateur se tiendront du 7 au 9 avril à Ecurat et Bussac-sur-Charente

Les acteurs amateurs remontent sur scène

Pour cette troisième édition, les rencontres régionales de théâtre amateur se dérouleront en deux parties avec en plus un concert à la salle des fêtes d'Ecurat en soirée, le 7 avril à 21 h 30, interprété par le groupe Chor'hom.

Créé en 1998 à Saintes, le groupe vocal est composé d'une quinzaine de choristes uniquement masculins.

Les rencontres auront lieu du 7 au 9 avril et, comme l'année dernière, les représentations sont proposées dans les salles des fêtes d'Ecurat et de Bussac-sur-Charente. À l'affiche: en soirée à Ecurat, le 7, le « Fétichiste » de Michel Saint-Jean d'Angély. Le 8, « Les



Le moment de liberté intime... PHOTO ALAIN GAGNARD

2-7 Sud Ouest Jeudi 19 janvier 2006

II BUSSAC Coup de projecteur sur le foyer rural

Redoutablement dynamique !



Les membres du foyer rural vont poursuivre leurs actions en faveur des adolescents PHOTO STEPHANE LAHALLE

Avec 285 adhérents, une vingtaine de bénévoles actifs, sept sections d'activités (jumelage, remise en forme, gym volontaire, tennis, tennis de table, football, et la Boule Bussacaise associée) et des opérations ponctuelles comme un loto annuel (1), le foyer rural de Bussac n'a pas le temps de s'ennuyer et ne ménager pas ses efforts pour offrir sport, culture et loisir aux habitants.

Compte tenu de la parfaite coordination qui règne au sein de l'équipe de bénévoles, Jean-Paul Lajoie, le président, a présenté pour la première fois ses vœux à l'occasion d'une réception conviviale organisée lundi dernier. « C'est un moyen de se re-

trouver tous ensemble, ceux qui travaillent au sein des sections et ceux qui œuvrent dans les bureaux. Le foyer rural fonctionne bien et nous en sommes très fiers. Mais je voudrais en profiter pour dire que cette année doit être placée sous le signe du recrutement afin que les responsables bénévoles des sections, qui donnent beaucoup, puissent souffler un peu ».

Christophe Dourthe, le maire de Bussac et aussi président d'honneur du foyer rural, était convié à la réception. Il a salué la belle santé du foyer rural et a insisté sur l'initiative des animations vacances pour les jeunes. « C'est un projet que le foyer rural a initié et que la municipalité a

soutenu. Nous continuerons à l'encourager pour les prochaines vacances, et cela malgré les difficultés. Bussac est la première commune de la communauté de communes à avoir lancé cette animation ». Les bénévoles ont ensuite échangé autour des travaux de réflexion qui doivent être réalisés dans la salle de réception du foyer rural, concernant l'aménagement des sanitaires et de la salle de réchauffement pour l'alimentation. Tous ont émis le souhait pour 2006 que le foyer rural poursuive ses actions, notamment en direction des adolescents.

(1) Le loto a lieu cette année le 4 février, à 20h30, au foyer rural.

Trois questions

Christophe Dourthe
Maire de Bussac-sur-Charente



► L'aménagement de Bussac est-il terminé ?

Non. Les travaux déjà engagés, et qui vont se poursuivre en 2006, concernent deux secteurs principaux : la sécurisation du centre-bourg et l'urbanisation des villages esseulés, comme Les Guilloteaux et Montvolland. Déjà les trottoirs et les pistes cyclables, terminés en 2004, ont permis de sécuriser le centre-bourg, dont la traversée s'avère souvent dangereuse avec la D 114.

Maintenant, nous allons renforcer sa protection en installant des barrières tout le long des trottoirs. Toujours pour la sécurité, nous avons réalisé deux arrêts de bus avec le soutien du Conseil général, à Choïtien et aux Mailleaux. En 2006, deux autres arrêts de bus vont être réalisés de chaque côté de

afin de casser la vitesse des automobilistes.

► Quels sont vos projets en matière d'habitat ?

Nous allons acquérir des terrains à l'entrée de Bussac, au Renclos et à La Folie. Cette opération, que nous menons avec la Semis et l'Office HLM, va nous permettre de construire des lotissements dont les logements seront mixtes : à loyer modéré et avec accès à la propriété. Nous allons acquérir un terrain d'un hectare derrière la mairie; il pourrait accueillir soit une nouvelle mairie, soit un jardin public, soit des logements. C'est encore à l'état de projet.

► Des projets, aussi, en ce qui concerne l'école ?

Nous réfléchissons actuellement à un nouveau mode de chauffage de l'école, au bois, plus économique et écologique. Nous prévoyons aussi de monter un plafond anti-bruit à la cantine scolaire, pour le confort des enfants et aussi du personnel. Puis, nous avons entamé une flexion avec les élus de S. Vaize concernant un événement pédagogique groupement communal.

• Propos recueillis par Sébastien Lahalle

II BUSSAC-SUR-CHARENTE

Vingt-trois nouvelles familles accueillies

Bienvenue aux nouveaux habitants



Un rendez-vous pour que les nouveaux arrivants fassent connaissance

PHOTO SÉBASTIEN LAHALLE

Le foyer rural et la municipalité ont organisé, vendredi soir, une réception en l'honneur des nouveaux arrivants.

En tout ce sont vingt-trois familles nouvelles qui étaient conviées. Une croissance stable par rapport aux années précédentes.

Toutes et tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié. L'occasion pour le maire Christophe Dourthe de leur souhaiter la bienvenue et pour le président

du foyer rural de présenter les manifestations phares à venir. « A Bussac, l'animation est portée par les habitants. Nous faisons appel aux bénévoles pour organiser des activités et des manifestations tout au long de l'année », a indiqué Jean-Paul Lajoie.

Les animations. Et cette année encore, les rendez-vous festifs et sportifs ne manqueront pas. La brocante de l'association de jumelage aura lieu le 4 juin, une

grande animation musicale menée par les habitants et suivie d'un pique-nique sera organisée le 17 juin. En juillet, la commune participera au Rallye de Saintonge et organisera une randonnée VTT. Enfin, une randonnée pedestre est prévue le 27 août.

A noter aussi la naissance de nouvelles activités telles que les animations vacances et l'atelier informatique qui devrait prochainement rejoindre le foyer rural.

2-7

II BUSSAC-SUR-CHARENTE



Jean-Louis Faveau, trente ans au service de la commune

A l'occasion des traditionnels vœux exprimés par le maire Christophe Dourthe au personnel communal, M. Jean-Louis Faveau a reçu la médaille vermeille pour trente années passées au service de la commune. Jean-Louis Faveau a été recruté le 1^{er} janvier 1975 en tant qu'ouvrier d'entretien de la voie publique. Aujourd'hui, il a le titre d'agent d'entretien qualifié de la commune. Le maire a exprimé « tout le plaisir qu'il avait à remettre cette médaille à quelqu'un dont les qualités sont reconnues par tous à Bussac. »

: Photo Sébastien Lahalle

